

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2022

Délibération 2022-22 : SDEM – dépose de ligne inutile

Après délibération, le Conseil Municipal, :

- confirme la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu-dit « Launay Almin ».
- atteste avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

Délibération 2022-23 : Géomètre pour lotissement Fontenay

Monsieur le Maire informe que des devis ont été demandés pour assurer les missions de géomètre, urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement sur le terrain acquis à Fontenay (Tollemer).

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de :

- retenir le cabinet SEGUR d'Avranches pour les montants de 11 550 €HT et 3 250 € HT,
- d'inscrire la dépense au budget 2022, opération 181, compte 2312.

Délibération 2022-24 : débroussaillage 2022

Mr Gautier présente les 3 devis reçus pour la prestation de débroussaillage pour l'année 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de :

- d'attribuer le contrat à l'entreprise Jahu de Grandparigny et à l'ETA Quentin de Reffuveille qui se verront chacune définir un secteur.

Délibération 2022-25 : Travaux divers école

Suite à la réunion précédente, il avait été décidé d'installer des stores manuels à l'école. Après concertation avec les enseignants et le commercial, il semble plus pertinent de poser des stores électriques.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions, décide de :

- retenir les stores électriques et de valider le devis de l'entreprise Baugé de Romagny Fontenay pour un montant de 9 734.21 € HT,
- d'inscrire la dépense à l'opération 179, compte 2135.

Délibération 2022-26 : Subventions 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote les subventions suivantes :

Associations locales	
APE	2 000
Société de Chasse "La Bécassine"	400
CATM et AC	500
" Les Trois Coups"	600
Club du 3ème Age	600
Les Cœurs Joyeux de Fontenay	200
Comité des Fêtes de Fontenay	300
CLAR	1000
Les Yeux de Cloé	200*
UNC AFN Fontenay	200
Family Bricks	150
Associations extérieures	
AF Myopathie (Téléthon)	180
Amicale des chasseurs de Mortain	20
Amicale du personnel	400
Centre anti cancéreux -Saint Lô	330
Chorale Montjoie	100
Donneur de sang Mortain Barenton	170
Gaule Mortainaise	60
ADMR	100
DIVERS	

Réserve autres demandes ultérieures	1 500
-------------------------------------	-------

**Sous réserve du dépôt d'une demande*

Délibération 2022-27 : Budget annexe Lotissement La Source – compte de gestion 2021

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 pour le budget annexe lotissement La Source a été réalisée par le Receveur Municipal d'Avranches, Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, peut se présenter ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section fonctionnement	Résultats propres exercice	0.00	0.00	0.00
	Résultats à affecter			0.00
Section investissement	Résultats propres exercice	0.00	0.00	0.00
	Solde global d'exécution			0.00
	Restes à réaliser			0.00
	Résultats cumulés			0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2021 du budget lotissement La Source
- DIT que le Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2022-28 : Budget annexe Lotissement La Source – compte administratif 2021

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Madeleine Chemin, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Mr le Maire,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur Municipal,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif dont les écritures sont conformes au compte de gestion pour la commune pour le même exercice ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération 2022-29 : Budget principal – compte de gestion 2021

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 pour le budget principal, a été réalisée par le Receveur Municipal de Mortain,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, peut se présenter ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section fonctionnement	Résultats propres exercice	888 630.57	1 457 377.12	+ 568 746.55
	Résultats antérieurs	0	1 497 134.83	+ 1 497 134.83
	Résultats à affecter			+ 2 065 881.38
Section investissement	Résultats propres exercice	1 710 198.56	1 229 466.35	- 480 732.21
	Solde antérieur reporté	0	266 248.02	+ 266 248.02
	Solde global d'exécution			- 214 484.19
	Restes à réaliser	260 486.00	0	- 260 486.00
	Résultats cumulés			- 474 970.19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2021 du budget principal,
- DIT que le Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2022-30 : Budget principal – compte administratif 2021

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Madeleine Chemin, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Mr le Maire,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur Municipal,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif dont les écritures sont conformes au compte de gestion pour la commune pour le même exercice ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération 2022-31 : Affectation du résultat 2021 budget principal

L'excédent de fonctionnement cumulé de 2 060 387.38 € est affecté en réserve d'investissement R1068 pour 474 970.19 €, le solde de 1 590 911.19 € est reporté en section de fonctionnement R002.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation de résultat de fonctionnement 2021.

Délibération 2022-32 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Considérant les recettes de la commune,

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition, permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux 2021 ainsi qu'il suit :

	Taux 2021	Taux 2022	Base	Produit
Taxe foncière bâti	40.97	40.97	2 175 000	891 098
Taxe foncière non bâti	24.96	24.96	268 800	67 092
		Produit fiscal attendu		958 190

Délibération 2022-33 : budgets primitifs 2022 - budget principal et budget annexe lotissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les budgets primitifs de la Commune et du budget annexe lotissement de la Source 2022 équilibrés en dépenses et en recettes :

- Commune :	section de fonctionnement :	2 927 814.19 €
	section d'investissement :	2 467 737.19 €
- Lotissement de la Source :	section de fonctionnement :	255 420.00 €
	section d'investissement :	255 415.00 €

Délibération 2022-34 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'état des restes à recouvrer,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif 5 500 € au compte 6817, chapitre 68 pour provisions pour dépréciation des actifs circulants.